

Compte Rendu de Conseil Municipal
Séance du vendredi 08 juillet 2016

Sont présents: Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

Représentés: Jean-Paul VELAY

Excuses: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Régis DURAND, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Absents: Régis DURAND

Secrétaire de séance : Alain Jaffard

Adoption du Compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2016.

Présentation par Christiane Molines du fonctionnement et des actions conduites par la bibliothèque municipale :

Délibérations :

- Fonds de péréquation de ressources intercommunales (FPIC) : la loi de financement 2012 instaure un Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Les collectivités doivent définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et la communauté de communes. Pour l'exercice concerné, les montants concernés sont :

Collectivité	Montant prélevé de droit commun	Montant reversé de droit commun	Solde de droit commun
Pont de Montvert– Sud Mont Lozère	- 4 996	11 509	6 513
Ventalon en Cévennes	-1 949	3 953	2 004
Vialas	-3 528	12 570	9 042
Communauté de communes	-1 745	4 668	2 923
Total	-12 218	32 700	20 482

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide que, à l'instar des années précédentes, le solde positif (attribution –contribution) est intégralement versée à la communauté de communes

- Avis SDCI :

M. Le Préfet a transmis aux maires le projet de nouvelle composition des intercommunalités en Lozère et sollicite l'avis officiel des communes sur ce projet avant le 17 août 2016.

Le Conseil qui avait déjà débattu à de multiples reprises du sujet estime que la proposition de nouvelle intercommunalité regroupant les communautés de communes « Cévennes des Hauts Gardons », « Vallée Longue – Calbertois » et des « Cévennes au Mont Lozère » est en totale contradiction avec les critères annoncés de mise en cohérence du territoire (bassin de vie et emploi, voies, échanges économiques et culturels...). Les élus de la commune et de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère souhaite être associés à un projet de territoire comprenant la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère.

En conséquence le Conseil émet un avis défavorable sur le projet proposé par Mr le préfet.

- Achat de foncier :

- 1) Dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Masméjean, le conseil municipal de St Maurice et la communauté de communes avait arrêté le principe d'une cession de terrain à la commune des parcelles restantes A216 et 261, pour leur prix d'acquisition. Un petit projet d'aménagement est prévu. Le conseil de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère valide cette acquisition des parcelles A216 et 261 d'une contenance de 13a 55ca, qui ont été acquise pour un montant de 4 693,46€.

- 2) Par ailleurs, la commune est saisie pour avis sur son éventuel intérêt pour l'acquisition d'une parcelle située route de l'Hermet appartenant à Mme Achard. Après discussion, le conseil décide de ne pas se porter acquéreur de cette parcelle

- Travaux sur ouvrages hydrauliques :

- 1) Pont de Camargue sur le Tarn : la fondation rive droite de la voûte du pont de Camargue présentant des signes de détérioration, les travaux de confortement en maçonnerie ont été étudiés en lien avec le Parc.
- 2) L'ouvrage de franchissement de la Vérié par la VC1 doit également être réparé.

Les procédures réglementaires ont été conduites et la commune dispose des autorisations « loi sur l'eau » et PNC. Les travaux sont programmés en eaux basses en septembre. Une pêche électrique sera programmée préalablement.

Le conseil Municipal autorise Mr le Maire à consulter plusieurs entreprises pour la réalisation de ces travaux dont le coût global est estimé à 30.000 € HT.

- Elu référent PNC:

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte PNC, cet établissement s'appuie sur un réseau de référents communaux. Alain JAFFARD est désigné comme référent PNC de la nouvelle commune de Pont de Montvert Sud Mt Lozère.

- Création de postes :

- 1) la modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent communal (passage de 20 à 28h de travail hebdomadaire) ayant été validée en CTP , sa mise en œuvre nécessite la suppression, à compter du 8 juillet 2016, de l' emploi permanent d'adjoint technique de 2nd classe polyvalent à temps non complet (20h) et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28 h). Ce conseil municipal autorise le maire à prendre les décisions afférentes.
- 2) Un agent de la collectivité « Adjoint technique de 1^{ère} classe » est en mesure de bénéficier d'un avancement au grade d' « Adjoint technique principal de 2nd classe ». Toutefois cette nomination nécessite la création dans le tableau des effectifs d'un poste du grade correspondant, le poste actuel étant concomitamment supprimé. Le Conseil valide cette proposition.

- Restauration de l'église :

Dans la continuité des aménagements de la place de l'église, le conseil souhaite rénover l'intérieur de l'église. Un tel projet nécessitait au préalable un assainissement des fondations de l'ouvrage qui a été réalisé dans le cadre des travaux par la pose de drains et la canalisation des eaux de la source existante. Dans cette perspective, un relevé du bâtiment et un diagnostic des travaux à réaliser a été commandité aux prestataires J M Brunel – V Vanel. Le montant total des travaux (études et honoraires inclus) des aménagements intérieurs est estimé à 150.000€ TTC.

Mr le Maire est autorisé à conduire la préparation des dossiers de demande de financement. Il pourrait être envisagé comme cela a été le cas pour d'autres édifices de lancer un appel à dons en partenariat avec la fondation du Patrimoine.

- Motion :

Le conseil adopte une motion de défense des services publics des finances :

- **opposition** au transfert du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2017
- **opposition** à toute fermeture de trésorerie ou transfert de services des finances publiques de Lozère
- **demande** à l'avenir une communication transparente et contradictoire avant toute proposition de restructuration des services des finances publiques.

Point sur les travaux .

- Travaux VC1 : travaux engagés entre Montgros - L'Hôpital
- Pont de Mas Camargue : autorisations PNC et loi sur l'eau obtenues – travaux en septembre
- St Maurice de Ventalon :
 - Marquage parking face aux rucher tronc réalisé
 - Consultations pour pont du Villaret et Pont du Massufret réalisées, travaux en septembre

- Horloge : plancher haut posé par le lot serrurerie. le meuble de l'horloge est en partie réinstallé; remise en place de l'horloge prévue semaine du 18 au 22/09
Inauguration fixée au 16 septembre 2016 à 17h30
- isolation du cabinet médical réalisée
- le digicode du gîte est placé
- Programme voirie : consultation réalisée par Lozère Ingénierie.

Projet de zone de conservation de l'abeille noire dans la vallée du Haut Tarn.

Suite au précédent Conseil, nous avons reçu un courrier de la part de 10 apiculteurs locaux inquiets de la création d'une zone de conservation de l'Abeille noire sur le territoire de notre commune et ce, sans concertation.

L'idée de création d'une zone de conservation (émergeant suite à plusieurs travaux universitaires et du CNRS) est séduisante. Le PNC s'y intéresse depuis peu et Yves Elie Laurent a souhaité la présenter pour avis au conseil. Un tel projet initié par une association, le PNC et le CNRS ne peut se conduire sans concertation, sans procédure juridique et administrative.

La convention signée avec « l'arbre aux abeilles » ne fait simplement que traduire l'appui moral de la commune à la démarche engagée de conservation, au partenariat établi dans ce domaine avec d'autres régions mais aussi le soutien financier à cette association pour l'organisation du festival de l'Abeille Noire.

L'idée de création d'un comité de pilotage associant les collectivités, institutions, professionnels et consulaires est proposée. Cette idée sera proposée aux différents partenaires.

Marché

Nous avons également reçu un courrier au nom de l'ensemble des forains suite au premier mercredi de marché à la place de l'église. Ce courrier non polémique fait état d'une communication insuffisante sur le déplacement du lieu du marché notamment en termes de signalétique et souligne l'absence d'espace convivial sur le lieu.

Sur le premier point, il est précisé qu'il est prévu la pose de panneaux sur le quai, la mise en place de banderoles « Marché les mercredis juillet août Place de l'Eglise » aux entrées du village et la signalisation de l'accès à la place par le chemin derrière le foyer logement. La pose de cette signalétique a pris du retard.

La mise en place d'espaces convivial mais également de toilettes publiques devra être réfléchi dans le cadre de la réalisation des travaux de finition de la place de l'église.

Traitement eau potable

Nous avons connu sur ces dix dernières années quelques problèmes de qualités de l'eau de consommation. Très peu de problèmes mais suffisants pour que nous ayons des contraintes de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Nous avons reçu les résultats des analyses régulières conduites par l'ARS pour Finiels, Grizac, Le Mazel, La Baraquette et Le Pont de Montvert. Résultats satisfaisants. Ils sont affichés et consultables en Mairie.

Toutefois pour prévenir de tels incidents la commune a décidé d'engager la mise en place de traitement pour les unités de distribution qui ne sont pas équipées aujourd'hui : Grizac-L'Hermet, Finiels-Prat, Champlong de Lozère et Rûnes.

Une étude préalable à la mise en place de systèmes de traitement a été confiée au cabinet Mégret. Cette étude compare les deux solutions techniques que sont le traitement par Ultra violet et le traitement par chlore.

De manière générale, le traitement au chlore est d'un investissement moindre notamment grâce à la possibilité d'alimentation par panneaux solaires alors que l'UV nécessite une alimentation. En revanche l'UV est plus facile à exploiter et ne présente pas l'inconvénient de risques de goût de l'eau.

Le coût d'investissement, part communale déduction faites des aides de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental, varie entre 3 ;000 et 12.000€ suivant les sites et techniques retenues.

Le conseil a un a priori plutôt favorable aux UV mais cette étude, reçue récemment, nécessite une analyse plus approfondie avant décision.

Lozère Energie

Suite à notre candidature pour l' appel à manifestation d'intérêt « Eclairage public et qualité du ciel étoilé » piloté par le PNC dans le cadre d'une approche territoriale intégrée (ATI) , nous avons adhéré à l'association Lozère Energie.

Suite à une première réunion de travail cet organisme va engager la réalisation du diagnostic initial de notre réseau d'éclairage public pour déterminer les actions à conduire en vue d'économie d'énergie mais également avec pour objectif de réduire la « pollution » lumineuse.

Il rappelle que par ailleurs, Lozère Energie est susceptible de conduire des diagnostics énergétiques sur nos bâtiments.

Informations diverses :

*facturation d'eau : chaque année doit être réalisé un relevé des consommations d'eau. Nos trois communes historiques avaient des pratiques différentes de réalisation de ces relevés. Un problème commun cependant : celui des résidences secondaires.

Le conseil décide de retenir le principe d'un auto-relevé par le titulaire de l'abonnement, processus existant sur la commune de Fraissinet. Un courrier sera adressé à l'ensemble des abonnés.

*Maison Martin : un compromis de vente a été signé. Montant : 75.000 €

* ASART (ASsociation ARTistique) : cette association a été reçue à sa demande par Alain Jaffard. Ils souhaitent organiser une caravane musicale durant le mois d'août. A l'issue de l'entretien il est proposé au conseil le programme suivant :

- Représentation musicale le 23 août au soir dans l'espace sous l'écomusée
- Animation musicale du marché place de l'Eglise, mercredi 24
- Animation musicale du quai le 24

En contrepartie, la commune met gratuitement à disposition de l'association, quatre emplacements de camping pour les trois nuits correspondantes.

Projet validé par le Conseil.

* TCFIA : Alain Jaffard a reçu Mr Maurin venu lui présenter le Tour Cycliste International Féminin d'Ardèche. Compétition internationale de très haut niveau, celle-ci traversera le Pont de Montvert le dimanche 4 septembre aux alentours de 14h, arrivant par la RD20 du col du Sapet et se dirigeant ensuite vers le Mont Lozère.

Pour la sécurité de la course, des arrêtés d'interdiction de stationnement seront à prendre. Il conviendra également de veiller à l'état de la chaussée (gravillons).

* Plan de circulation « zone cœur du PNC »

Nous avons été destinataires très récemment du projet de réglementation de circulation dans la zone cœur du PNC. Un débat et décision étant difficile à prendre sans prise de connaissance préalable du dossier, il est convenu que les documents seront scannés et transmis pour avis à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

Le secrétaire de séance

Alain Jaffard